

Paris, le 09 Janvier 2020.

- A.F.P.A.
- PÔLE EMPLOI
- MISSIONS LOCALES
- MUTUALITÉ
- PRÉVOYANCE
- RETRAITE
- SÉCURITÉ SOCIALE
- RÉGIE DE QUARTIER
- ATELIERS CHANTIERS INSERTION

A l'attention de Madame BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé,

Madame la Ministre,

La CFTC PSE s'insurge contre la décision du Comex transmise par le Directeur de l'Ucanss lors de la réunion paritaire du 7 janvier dernier : les salariés du Régime Général seront privés d'augmentation salariale pour 2020. Pire, il n'y aurait pas même un début de négociation, les Pouvoirs Publics interdisant de fait toute proposition.

Les salariés de notre Institution vivent très mal cette injustice, alors que les efforts faits en matière d'économies de gestion sont particulièrement importants et que l'inflation pour 2019 est de 1.5.

Le Régime général, année après année, absorbe de nouvelles missions, tout en réduisant fortement ses effectifs. De profondes mutations sont en cours. Les intégrations des régimes des indépendants ont été rendues possibles par l'accompagnement et le travail de réorganisation intense des Branches.

Les nouvelles missions sont réalisées et pleinement opérationnelles grâce au fort engagement des salariés, et à leurs compétences techniques et relationnelles. Ils ne comprennent pas qu'ils soient écartés de toute répartition des gains de productivité et de toute marque de reconnaissance de la part des Pouvoirs Publics.

Le climat social s'en trouve fortement dégradé, ce que nous déplorons.

La CFTC des personnels des organismes de Sécurité Sociale rappelle ses revendications récurrentes :

- ◆ hausse des salaires,
- ◆ Versement d'une prime exceptionnelle.

Des solutions existent encore faut-il la volonté de nos dirigeants.

En effet, cette demande de mesure générale pour l'ensemble des salariés est largement finançable par le reversement des parts non consommées de l'intéressement et des crédits non consommés.

Utilisation de l'enveloppe dédiée à la classification : La CFTC demande que les 80 millions d'euros dédiés à la nouvelle classification soient attribués à une mesure collective générale de revalorisation du point.

L'année 2020 est une année particulièrement chargée, intégration des personnels SSTI qui demande des investissements et des efforts pour les personnels de la Sécurité Sociale, nouvelle réglementation, nouvelles missions et ce, avec l'obligation de réduction des effectifs.

La CFTC PSE ne comprendrait pas que tous ces efforts ne soient pas valorisés d'autant que le pouvoir d'achat des salariés ne cesse de se dégrader.

Les organismes de Sécurité Sociale ont de plus en plus de mal à valoriser les emplois de la Sécurité Sociale au vu des grilles de salaires particulièrement basses, ce qui engendre une perte d'attractivité de nos métiers si on les compare aux emplois de secteurs équivalents comme la mutualité, la complémentaire santé ou retraite...

La CFTC PSE demande que les Pouvoirs Publics revoient leur position et valident des crédits pour une véritable valorisation de la valeur du point.

La CFTC PSE vous remercie de toute l'attention que vous avez à la lecture attentive de l'exposé de la situation rencontrée et tendue au sein de l'ensemble des secteurs de la Sécurité Sociale.

Christine Lecerf



Secrétaire générale CFTC PSE

Frédéric Belouze



Vice-président CFTC PSE

Copies adressées à l'Ucanss et au Comex